

Division de dette immobilière

Par charlotte1985, le 10/03/2011 à 18:25

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec mon ex-conjoint (nous n'étions ni marié ni pacsé) qui a été saisi et vendu en dessous de notre prêt immobilier. Aujourd'hui il nous reste 35000euros à payer. Cette somme nous est réclamé par un huissier. Cependant j'aimerais savoir s'il est possible de diviser la dette en 2 de facon bien distinct et de facon officiel? Comme c'est un mauvais payeur je cherche à me protéger! Je ne voudrais pas me retrouver à payer la totalité de la somme.

S'il existe des procédures, pourriez vous m'aider dans les démarches à suivre?

Cordialement. Merci

Par chris_ldv, le 10/03/2011 à 18:35

Bonjour,

[citation]j'aimerais savoir s'il est possible de diviser la dette en 2 de facon bien distinct et de facon officielle.[/citation]

Non: Sauf cas particulier dans la rédaction du contrat de prêt qui vous a été accordé les coemprunteurs sont solidaires du remboursement.

Cordialement,

Par mimi493, le 11/03/2011 à 14:56

S'il ne rembourse pas, vous devrez payer et ensuite vous retourner contre lui.

Par charlotte1985, le 11/03/2011 à 20:09

Merci à vous pour votre réponse aussi rapide.